

Circulaire Ministérielle du 13 décembre 1976

à : 01 04 05 06 26 31 38 63 64 65 66 73 74 91

Relative au contrôle des remontées mécaniques. Attaches fixes pour télésièges. Surveillance, modification ou remplacement de certains types d'attaches.

Un incident, qui aurait pu avoir de graves conséquences, s'est produit récemment sur un télésiège équipé d'attaches fixes du type "à tenailles" tel qu'il est défini sur le schéma ci-joint.

Ce type d'attache équipe des télésièges construits par la Société MONTAZ-MAUTINO entre 1963 et 1966 et par la Société POMAGALSKI avant 1963.

Le service du contrôle a constaté" que ce type d'attache, caractérisé par une butée d'appui fixée sur le mors mobile, présente des risques de glissement dans les 2 cas suivants:

- . serrage excessif provoquant le choc des boulons sur les flasques et leur rupture après déformation,
- . réglage défectueux du câble porteur-tracteur dans les poulies extrêmes tendant à placer la butée du mors mobile en appui maximum, jusqu'à libérer le ressort et le boulon de serrage.

Dans ces conditions je vous demande:

- 1° - de faire l'inventaire des appareils équipés d'une attache de ce type,
- 2° - de demander aux exploitants concernés:
  - a) d'exercer une surveillance particulière du réglage des attaches incriminées,
  - b) de remplacer ou de modifier ces attaches avant le 1er Novembre 1977. Avant de donner votre accord sur la solution proposée par l'exploitant, vous voudrez bien recueillir l'avis de votre BICARM de rattachement.

D'une manière générale, il convient, dans le cadre des visites annuelles prescrites par la réglementation en vigueur (art. 6.736 des instructions du 24/12/1969) de vous assurer que les attaches fixes pour télésièges sont vérifiées périodiquement et que les consignes de réglage et d'entretien sont respectées (libre articulation des mors, montage et serrage correct des ressorts et boulons de serrage, garde au serrage pour éviter une mise en butée, etc ... ).

